

Paris, le 24 JUIN 2021

N°6280/SG

à

Mesdames et Messieurs les préfets,  
Monsieur le préfet de police,  
Madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône,

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'academie-  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale

**Objet** : égalité des chances dans les quartiers de reconquête républicaine

**P.J.** : vade-mecum « agir contre les séparatismes en concrétisant la promesse républicaine d'égalité des chances »

Le Gouvernement porte une stratégie globale de lutte contre le séparatisme, dont le projet de loi confortant le respect des principes de la République constitue l'une des clés de voûte.

Le Président de la République a fixé les piliers de cette stratégie dans son discours des Mureaux du 2 octobre 2020 :

- un pilier régalien, fondé sur une politique d'entrave des vecteurs du séparatisme ;
- un pilier social, afin d'incarner sur tout le territoire de la République la promesse d'égalité des chances ;
- un pilier relatif à l'organisation de l'islam de France.

La concrétisation de la promesse républicaine d'égalité des chances requiert une mobilisation au plus près des territoires concernés. Il s'agit d'être aussi méthodiques, organisés et efficaces dans les actions en faveur de l'égalité réelle des chances que dans la politique d'entrave ou avec la même association étroite des élus locaux.

Ce volet « égalité des chances » de la stratégie de lutte contre le séparatisme islamiste concerne tout le territoire mais fera prioritairement l'objet d'une déclinaison dans les 62 quartiers de reconquête républicaine (QRR), dans l'objectif de concentrer et d'accélérer la mise en place des dispositifs les plus efficaces afin d'obtenir un effet de levier sur les territoires concernés, en accompagnant tout particulièrement les jeunes dès l'âge scolaire.

.../...

Un *vade-mecum* à vocation opérationnelle est joint à la présente instruction. Il décline en dix engagements les actions qu'il vous revient de mettre en œuvre dans les territoires concernés.

Ces différents engagements s'articulent autour de la réussite scolaire et éducative, la transformation urbaine et la mixité sociale, l'offre républicaine de services de proximité, le soutien des associations ou encore l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Je vous demande de poursuivre l'intensification des actions d'entrave, en associant systématiquement aux cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) l'ensemble des services de l'État et, en tant que de besoin, les élus locaux. Cette politique d'entrave sera prochainement renforcée par les nouveaux dispositifs prévus par le projet de loi confortant le respect des principes de la République.

\*  
\*   \*   \*

La mise en œuvre effective et rapide des dix engagements du volet « égalité des chances » constitue une priorité d'action pour le Gouvernement et les représentants de l'État dans les départements. La ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, animera, auprès de moi et du ministre de l'intérieur, le déploiement de cette stratégie, en lien avec l'ensemble des ministres concernés, notamment le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère chargé de la ville.

Il vous sera demandé de me rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de ce *vade-mecum*. Vous serez soutenus par l'ensemble des ministères concourant aux dispositifs décrits dans le *vade-mecum*, notamment concernant les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs qu'il comprend.

Une « task-force » conjointe (ministère de l'intérieur – secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), ministère chargé de la ville – Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports – haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS)) se tient à votre disposition pour vous appuyer dans la concrétisation des engagements pour l'égalité des chances.

La stratégie nationale de lutte contre le séparatisme doit maintenant s'incarner dans tous les territoires. Je sais pouvoir compter sur votre engagement, au service de la cohésion de tous les Français.

  
Jean CASTEX

# **# LA REPUBLIQUE EN ACTES**

**AGIR CONTRE LES SEPARATISMES EN**

**CONCRETISANT**

**LA PROMESSE REPUBLICAINE**

**D'EGALITE DES CHANCES**



« S'il faut craindre la République en appliquant ses règles sans faiblesse et redonner force à la loi, [...] il faut aussi la faire aimer à nouveau en démontrant qu'elle peut permettre à chacun de construire sa vie. Nous avons au fond un devoir d'espoir. »

**« Partout où la République ne donne plus d'avenir, n'attendez pas que ses enfants l'aiment, malheureusement. Et ça ne se décrète pas l'amour. Ça ne se légifère pas l'espoir. Ça se démontre. »**

*Discours du Président de la République sur le thème de la lutte contre les séparatismes.*

*02 octobre 2020, LES MUREAUX*

## - Les 10 engagements pour # LA REPUBLIQUE EN ACTES -

**ENGAGEMENT # 01** ⇒ Assurer la réussite scolaire et éducative

**ENGAGEMENT # 02** ⇒ Accompagner la transformation urbaine des quartiers et favoriser la mixité sociale

**ENGAGEMENT # 03** ⇒ Garantir une offre de services républicaine de proximité

**ENGAGEMENT # 04** ⇒ Développer les actions pour l'égalité des chances

**ENGAGEMENT # 05** ⇒ Soutenir les engagements des associations pour les valeurs de la République

**ENGAGEMENT # 06** ⇒ Assurer la présence de professionnels qualifiés au contact des jeunes

**ENGAGEMENT # 07** ⇒ Agir pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

**ENGAGEMENT # 08** ⇒ Renforcer la politique de prévention de la délinquance et le lien de confiance police-population

**ENGAGEMENT # 09** ⇒ Pérenniser les initiatives « Vacances apprenantes » et « Quartiers d'été »

**ENGAGEMENT # 10** ⇒ Piloter une politique de résultats par des méthodes renouvelées

**OBJECTIF**

⇒ Développer une offre scolaire renouvelée et de soutien périscolaire fiable.

**ACTIONS**

01 ⇒ Mise en place effective des classes dédoublées dans les grandes sections, CP et CE1 des établissements REP et REP +

02 ⇒ Déploiement du Plan Mercredi

03 ⇒ Mise en place d'une Cité Educative, pour renforcer la réussite scolaire, assurer la continuité éducative et ouvrir les horizons

04 ⇒ Développer le programme de réussite éducative

05 ⇒ Assurer une offre d'activités éducatives hors temps scolaire

06 ⇒ Initiation aux langues étrangères dans le cadre d'ateliers linguistiques sur le temps périscolaire.

**INDICATEURS**

Nombre et taux de classes dédoublées en grande section, CP, CE1 (REP et REP +)

Nombre et taux d'accueil de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) signataire de la convention Plan Mercredi

Nombre de bénéficiaires des actions portées par la Cité Educative

Nombre enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) mis en place

Nombre de bénéficiaires d'un programme de réussite éducative

Nombre de partenariats associatifs ou municipaux soutenus pour l'offre éducative hors temps scolaire

Nombre de PASS'SPORT transformés en adhésions associatives et sportives.

### FOCUS RELATIF AUX LEVIERS

⇒ S'appuyer sur la mesure des classes dédoublées "CP-CE1 grande section" dont l'objectif est que 100 % des élèves doivent maîtriser les savoirs fondamentaux à la sortie de l'école primaire. Les résultats montrent la progression des élèves en REP-REP +.

<https://www.education.gouv.fr/resultats-des-evaluations-de-mi-cp-janvier-2021-le-rebond-des-eleves-de-cp-entre-septembre-2020-et-322682>

<https://www.education.gouv.fr/dedoublement-des-classes-de-cp-en-education-prioritaire-renforcee-premiere-evaluation-11879>

⇒ S'appuyer sur le "Plan Mercredi" qui promeut une offre périscolaire partenariale, ouverte et de qualité, contractualisée avec l'État. L'accueil de loisirs périscolaire doit respecter la charte qualité "Plan Mercredi" et un projet éducatif territorial (PEDT) intégrant cet accueil doit être conclu.

<http://planmercredi.education.gouv.fr/construire-un-plan-mercredi>

⇒ Mobiliser le dispositif « Devoirs faits » qui permet à tous les collégiens volontaires de faire leurs devoirs au collège en dehors des heures de classe jusqu'à 4 heures par semaine, notamment avec le déploiement du dispositif « e-devoirs faits », qui permet l'accompagnement des élèves par un professeur en ligne.

<https://www.education.gouv.fr/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs-7337>

⇒ Utiliser les programmes de réussite éducative (PRE), les cités éducatives en associant la CAF sur son volet parentalité

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/programme-de-reussite-educative-35>

<https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>

[HTTPS://WWW.CITSEEDUCATIVES.FR/](https://www.citeseducatives.fr/)



**ENGAGEMENT # 02 ⇒ ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION URBAINE DES QUARTIERS  
ET FAVORISER LA MIXITE SOCIALE**

**OBJECTIF**

⇒ Transformer le cadre de vie des habitants et favoriser la mixité sociale dans les quartiers

**ACTIONS**

01 ⇒ Déployer le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

02 ⇒ Encourager et soutenir les projets urbains des collectivités locales et des organismes HLM, en promouvant la rénovation du parc social, le traitement des copropriétés dégradées et l'accession à la propriété.

03 ⇒ Définir une stratégie intercommunale d'attribution des logements sociaux pour favoriser la mixité sociale à l'échelle des villes et des quartiers.

04 ⇒ Faire de la mixité sociale un objectif incontournable en prenant en compte également l'accueil d'activités économiques nouvelles, afin de développer la mixité fonctionnelle.

05 ⇒ Intégrer la qualité environnementale dans les programmes de rénovation.

**INDICATEURS**

Etat d'avancement des opérations du projet de renouvellement urbain contractualisé avec l'ANRU.

Etat d'avancement du Plan Initiative Copropriétés (PIC).

Déploiement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) des mesures de France Relance dédiées à la rénovation des bâtiments.

Etat d'avancement de la convention intercommunale d'attribution (CIA) et du suivi des attributions des logements locatifs sociaux (LLS).

### FOCUS RELATIF AUX LEVIERS

⇒ S'appuyer sur le nouveau PNRU piloté par l'ANRU (480 quartiers NPNRU – dont 216 quartiers d'intérêt national et 264 quartiers d'intérêt régional).

<https://www.anru.fr/le-nouveau-programme-national-de-renouvellement-urbain-npnru>

⇒ S'appuyer sur le plan France Relance qui prévoit plusieurs actions en faveur de la rénovation des bâtiments (logements sociaux, bâtiments publics de l'Etat et des collectivités locales)

⇒ S'appuyer sur le Plan Initiative Copropriétés piloté par l'Anah pour le traitement des copropriétés fragiles et en difficulté.

⇒ La coconstruction des programmes en lien avec la population s'appuie sur une meilleure association des conseils des citoyens qui peuvent être consultés aux différentes étapes : définition, mise en oeuvre, évaluation, et les maisons de projets qui permettent aux habitants de suivre les opérations et d'échanger avec les porteurs de projets et les élus.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/conseils-citoyens>

⇒ Dans la stratégie de peuplement, s'appuyer sur les intercommunalités pour faciliter le relogement des habitants et reconstituer l'offre de logements sociaux dans des communes qui en accueillent moins.

### OBJECTIFS

⇒ Garantir l'accès effectif aux services publics de proximité

### ACTIONS

01 ⇒ Implanter *a minima* une ESPACE FRANCE SERVICES OU UN BUS FRANCE SERVICES.

02 ⇒ Assurer la présence d'un Centre Social pour l'offre de services à la population dans chaque quartier (Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers).

03 ⇒ Garantir un accès effectif aux parcours de santé et aux soins en proximité, le cas échéant au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire ou d'un centre de santé.

04 ⇒ Assurer l'activité d'un point d'accès au droit ou d'une maison de la justice et du droit, en lien avec les autorités judiciaires.

05 ⇒ Implanter une MICRO-FOLIES pour l'accès à la culture, la création artistique ainsi qu'à des actions d'éducatrices aux médias et à l'information, en lien avec le réseau de lecture publique (bibliothèques).

### INDICATEURS

Nombre d'Espaces et de Bus France Services

Nombre de centres sociaux sur le territoire et nombre d'activités proposées / soutenues.

Structures médicales et para-médicales présentes / 1 000 habitants.

Nombre de point d'accès au droit et de maisons de la justice et du droit.

Nombre de partenariats et de dispositifs d'accès à la culture ou de dispositifs MICRO-FOLIES.

### FOCUS RELATIF AUX LEVIERS

⇒ Développer le dispositif "Espace France Services" : un guichet pour que chaque citoyen puisse faire ses démarches auprès de la CAF, de Pôle Emploi, du ministère de l'Intérieur et de la Justice, les services des impôts, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, La Poste.

⇒ Dans les Espaces France Services existants, développer les permanences au-delà du socle obligatoire pour enrichir l'offre de services.

⇒ Développer les dispositifs itinérants de type minibus pour résoudre le problème de transport et faciliter l'accès à l'information.

⇒ MICRO-FOLIES : pour favoriser l'accès à la culture, les *micro-folies* sont des lieux de culture pour tous qui permettent un accès aux images haute définition de chefs-d'œuvre issus des collections de douze établissements publics nationaux, dans un lieu de proximité.

En fonction du lieu choisi pour accueillir la *micro-folies* et du projet conçu par et pour les habitants, plusieurs modules complémentaires sont ensuite possibles : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque ludothèque, un espace de convivialité. Ces espaces doivent pouvoir accueillir différents types d'action de médiation, en lien avec les partenaires associatifs et les structures culturelles existantes à proximité.

⇒ S'appuyer sur des partenariats en lien avec des structures privilégiant les actions promouvant la citoyenneté et les valeurs de la République, notamment sur le devoir mémoire, l'éducation, le patrimoine (Camp des Milles, Domaine de Chambord...)

### OBJECTIFS

01 ⇒ Déployer les dispositifs d'égalité des chances pour l'ambition scolaire et professionnelle

02 ⇒ Favoriser l'accessibilité aux dispositifs pour tous les jeunes, notamment les jeunes sous-main de justice et ceux suivis en protection de l'enfance.

### ACTIONS

01 ⇒ Mettre en place des Cordées de la réussite en doublant le nombre d'élèves bénéficiaires à échéance N +1 (200 000 élèves bénéficiaires en 2020-2021).

02 ⇒ Permettre l'accès à un internat d'excellence (1 internat / département d'ici 2022).

03 ⇒ Développer le parrainage en milieu scolaire et pour l'insertion sociale et professionnelle en doublant le nombre de jeunes bénéficiaires à échéance N +1.

04 ⇒ Offrir des stages de 3<sup>ème</sup> de qualité.

05 ⇒ Déployer à l'échelon local des dispositifs adaptés de Classes préparatoires talents (ex. : jumelage enseignement supérieur et jeunes lycéens).

06 ⇒ Déployer prioritairement le « PLAN 10 000 JEUNES » du ministère de l'Intérieur = stages de découverte pour les classes de 3<sup>ème</sup>, cadets de la police et de la gendarmerie nationales, Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires, Réserves Opérationnelles de la gendarmerie et de la police nationales, etc.

06 bis ⇒ Soutenir également les dispositifs complémentaires - cadets de la Défense, Service Civique, SNU, Réserves Opérationnelles des Armées, etc. - et promouvoir les parcours d'intégration professionnelle = Gendarme Adjoint Volontaire, Adjoint de Sécurité de la police nationale, Engagés volontaires des Armées, etc.

### INDICATEURS

Nombre jeunes bénéficiant des Cordées de la réussite.

Nombre d'élèves scolarisés dans les internats d'excellence.

Nombre de jeunes bénéficiant des dispositifs de parrainages.

Nombre de stages proposés par la plateforme mon stage de 3<sup>ème</sup>  
[<https://www.monstagedetroisieme.fr/>]

Nombre de dispositifs adaptés de Classes préparatoires talents créées / nombre de jeune bénéficiaires.

Nombre de jeunes intégrés dans les dispositifs régaliens = Plan « 10 000 jeunes » du Ministère de l'Intérieur, réservistes, cadets, SNU, stage de 3<sup>ème</sup>, Service Civique, etc.

Nombre de dispositifs complémentaires mis en œuvre.

### LEVIERS

⇒ S'appuyer sur les ressources de la plateforme "Mon stage de Troisième" née du partenariat entre l'ONISEP, le Ministère de l'éducation nationale et l'ANCT.

[www.monstagedetroisieme.fr](http://www.monstagedetroisieme.fr)

⇒ S'appuyer sur les dispositifs d'accompagnements et de lutte contre l'autocensure : « Les cordées de la réussite », « Nos quartiers ont du talent », etc.

<http://www.cordeesdelareussite.fr>

⇒ S'appuyer sur les dispositifs permettant de favoriser les orientations et le soutien aux passerelles professionnelles de type parrainage.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/parrainage-emploi/>

### OBJECTIF

⇒ Assurer une offre de ressources associatives et soutenir cette réponse républicaine

### ACTIONS

01 ⇒ Diagnostiquer les besoins éducatifs, sociaux, environnementaux, culturels et sportifs dans les territoires et, en partenariat avec les collectivités locales, identifier les structures locales ou les ressources nationales mobilisables (fédérations) en mesure de proposer des actions dans les territoires.

02 ⇒ Soutenir les associations s'inscrivant dans les principes républicains pour proposer une offre d'activités scolaires, éducatives, environnementales, numériques, culturelles et sportives.

03 ⇒ Développer un dispositif d'accompagnement des associations républicaines du quartier dans la recherche de cofinancements, la mise en place de comités de financeurs locaux et le soutien à l'ingénierie.

04 ⇒ Poursuivre les appels à projets impact 2024 destinés à financer les actions socio-sportives dans la géographie prioritaire et orientées sur l'intégration citoyenne par le sport.

### INDICATEURS

Nombre d'associations de proximité présentes s'inscrivant dans les principes républicains.

Nombre d'associations soutenues par les crédits de l'Etat (politique de la ville, FIPD, FDVA, MILDECA, Agence Nationale du Sport, etc.) et montants alloués.

Nombre de bénéficiaires des actions éducatives, sociales, environnementales, culturelles et sportives dans le champ associatif, dont la part d'hommes et de femmes.

Nombre de mécanismes d'accompagnement et de soutien aux associations mis en place.

Nombre d'appels à projets IMPACT 2024 mis en œuvre.

## FOCUS RELATIF AUX LEVIERS

⇒ S'appuyer sur la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

<https://www.cipdr.gouv.fr/prevenir-la-delinquance/20202024-2/>

⇒ Initier des appels à projets commun – en coordination et en lien avec la Caisse d'allocations familiales pour soutenir les actions favorisant le lien social.

⇒ S'appuyer sur le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

⇒ S'appuyer sur des relais nationaux, en mesure d'essaimer au niveau des territoires, tels que « Vivre ensemble en République », « Théâtre de l'Opprimé », « Le Rocher – Oasis des Cités ».

⇒ S'appuyer sur les associations socio-sportives (notamment « l'association nationale de la performance sociale du sport ») et l'ensemble des fédérations pour amplifier la performance sociale du sport et faciliter l'acquisition de compétences, savoirs, qualifications à travers le sport.

⇒ S'appuyer sur les associations et fédérations qui participent à l'éducation à l'environnement et au développement durable en mesure de jouer le rôle de relais et de contribuer à la mobilisation des citoyens tout au long de la vie en faveur de la transition écologique, tels que « UNISCITE » (service civique), « PIK PIK ENVIRONNEMENT » (éco citoyenneté), « QUARTIER LIBRE POUR LA NATURE EN REGION GRAND EST » et « RESEAU ÉCOLE ET NATURE » notamment.

⇒ Mobiliser l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour sanctuariser un budget consacré à des appels à projet promouvant les « Valeurs de la République et Laïcité » dans les QPV correspondant aux QRR ciblés en priorité et orienter le dispositif SESAME sur ces territoires à prioriser.

En effet, l'un des objectifs assignés à l'ANS (convention d'objectifs 2021-2024) vise notamment à « développer des offres sportives fiables et sécurisées, notamment à travers la création d'emploi d'éducateurs sportifs formés, notamment à la prévention de la radicalisation, dans les QPV et les territoires labellisés « cités éducatives ».

⇒ S'appuyer sur le déploiement du plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » de l'ANCT, en concertation avec le ministère chargé des sports, auprès :

- des fédérations sportives ;
- de tous les acteurs de la « branche du sport » et autre acteur sportif identifié (par exemple = « l'association nationale de la performance sociale du sport ») ;
- des bénéficiaires du dispositif SESAME ;
- des bénéficiaires de subvention de l'ANS.



⇒ S'appuyer sur le tissu associatif socio-sportif, opérateurs SESAME, pour accueillir 200 adultes relais sportifs en capacité d'accompagner et d'orienter les jeunes dans un parcours d'insertion vers les métiers du sport et d'assurer le lien avec les futurs employeurs.

**ENGAGEMENT # 06** ⇒ ASSURER LA PRESENCE DE PROFESSIONNELS QUALIFIES  
AU CONTACT DES JEUNES

**OBIECTIF**

⇒ Assurer au plus tôt la prise en charge des publics décrocheurs ou vulnérables par l'intervention immédiate de professionnels qualifiés

**ACTIONS**

**01** ⇒ Assurer l'intervention d'éducateurs de prévention spécialisée, en lien avec les conseils départementaux selon les engagements du Comité interministériel des villes (300 médiateurs et 300 éducateurs spécialisés supplémentaires)

**02** ⇒ Assurer des missions de médiation sur le terrain et dans l'espace public (adultes relais).

**03** ⇒ Former les professionnels et animer un réseau.

**04** ⇒ Soutenir les réseaux de prévention dans la méthodologie d'accompagnement du dispositif « Aller vers » et le travail sur l'adhésion des plus vulnérables.

**05** ⇒ Déployer 200 adultes relais sportifs dans les QPV / QRR et Cités éducatives.

**06** ⇒ Assurer l'intervention des professionnels de la PJJ au sein des associations et établissements de quartier dans le cadre de l'animation de l'exposition interactive « 13-18 questions de justice ».

**INDICATEURS**

Nombre d'éducateurs de prévention spécialisée au contact des jeunes

Nombre de médiateurs de rue / adultes relais au contact des jeunes

Nombre et taux de professionnels bénéficiant d'une formation chaque année (prévention de la radicalisation ; laïcité et valeurs de la République ; autres)

Présence des éducateurs et médiateurs les soirs et le week-end

Nombre de sportifs recrutés et nombre de jeunes accompagnés

### FOCUS RELATIF AUX LEVIERS

- ⇒ S'appuyer sur le conseil départemental et les grands réseaux de prévention spécialisée (CNLAPS, Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France), pour diagnostiquer et déployer une implantation cohérente et efficiente de prévention spécialisée.
  
- ⇒ S'appuyer sur les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) qui associent les acteurs de l'éducation nationale, de l'emploi et de la formation afin d'apporter des réponses adaptées aux jeunes identifiés comme décrocheurs et/ou relevant de l'obligation de formation des 16/18 ans.
  
- ⇒ S'appuyer sur le dispositifs Adultes Relais de la politique de la ville.
  
- ⇒ S'appuyer sur le service national universel (SNU) et le service civique.
  
- ⇒ S'appuyer sur les acteurs de la société civile et le mécénat participatif.

### OBJECTIFS

01 ⇒ Repérer et accompagner de manière individualisée les jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études. Dispositif **#1jeune1solution** [<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>]

Une attention particulière sera portée aux jeunes sous-main de justice et à ceux suivis en protection de l'enfance.

02 ⇒ Former les jeunes pas ou peu qualifiés.

03 ⇒ Accompagner vers la formation et l'emploi.

### ACTIONS

01 ⇒ Développer les emplois francs.

02 ⇒ Inscrire tout QRR dans le périmètre d'une Cité de l'Emploi (voire une antenne locale dédiée).

03 ⇒ Augmenter le nombre d'entrées en PACEA, en garanties jeunes, en accompagnement intensif jeunes, en structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), augmenter le nombre de jeunes en Ecoles de la 2ème chance et dans les Etablissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) en lien avec les missions locales.

04 ⇒ Développer les dispositifs de prépa-apprentissage et d'apprentissage

05 ⇒ Mobiliser les collectivités locales et les associations pour recruter des jeunes en Parcours emploi compétences (PEC) et en CIE

06 ⇒ Mener des opérations de *jobdating* au cœur du quartier pendant les vacances scolaires, en lien avec les acteurs locaux – notamment les acteurs du service public de l'emploi et les associations de proximité.

07 ⇒ Déployer des dispositifs d'apprentissage et de formation professionnelle éphémères, en développant des partenariats occasionnels adaptés = formation professionnelle éphémère (ex. : Cuisine Mode d'Emploi) ou parcours d'accompagnement / orientation professionnelle (ex. : Pass'Sport pour l'emploi).

08 ⇒ Mobiliser les entreprises (notamment pour les apprentis à la recherche d'un employeur et les recrutements de jeunes en contrats initiative emploi et emplois francs) et

les entreprises sociales inclusives (structures d'insertion par l'activité économique), au travers du dispositif « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE).

09 ⇒ Développer, diversifier et faire connaître l'offre de solutions pour les jeunes de 16 à 18 ans relevant de l'obligation de formation.

### INDICATEURS

Nombre de nouveaux bénéficiaires des dispositifs mentionnés ci-dessus [cet indicateur pourra être produit pour les dispositifs pour lesquels un protocole de correspondance avec la base QRR et/ou une évolution des SI pourra être déployée]

Nombre d'opérations de jobdating pendant les vacances scolaires.

Nombre d'entreprises engagées au titre de l'initiative « LES ENTREPRISES S'ENGAGENT ».

### FOCUS RELATIF AUX LEVIERS

⇒ La charte Entreprises et Quartiers et sa déclinaison locale ainsi que le Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE), présenté le 11 juillet 2019 par le ministère de la cohésion des territoires, ainsi que l'initiative « LA FRANCE, UNE CHANCE POUR CHACUN ».

⇒ Les dispositifs d'intermédiation au service de l'emploi qui consistent en l'accompagnement de personnes rencontrant des difficultés d'insertion par des parrains bénévoles, issus du monde professionnel, chargés de favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi par des conseils et le partage de leur réseau relationnel.

⇒ L'apprentissage et le dispositif prépa-apprentissage.

⇒ Les conseillers des agences Pôle Emploi et des missions locales.

⇒ Les dispositifs de formation fondés sur la pratique professionnelle et la motivation.  
Exemples :

<https://www.cuisinemodemplois.com/>

<https://www.sport-pour-l-emploi.com/>

⇒ Les dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'emploi.

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/reliance-activite/plan-1jeune-1solution/>

⇒ Les dispositifs proposés par l'« association nationale de la performance sociale du sport » : <https://anpss.fr/> et le dispositif [SESAME](#)

**ENGAGEMENT # 08** ⇒ **RENFORCER LA POLITIQUE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE  
ET LE LIEN DE CONFIANCE POLICE-POPULATION**

**OBJECTIFS**

01 ⇒ prévenir l'entrée dans la délinquance et la récidive

02 ⇒ renforcer le lien de confiance police-population

**ACTIONS**

01 ⇒ Mettre en place, dans chaque quartier, en commençant par les QRR, des instances de travail à l'instar des Groupes de partenariat opérationnel (GPO) ou des Contrats opérationnels gendarmerie dédiés aux relations police-population.

02 ⇒ Installer *a minima* un délégué à la cohésion police-population (zone police) ou un Correspondant technique de prévention/référent élu (zone gendarmerie) pour chaque quartier de reconquête républicaine.

03 ⇒ S'appuyer sur les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) pour « mieux aller vers » et prendre en charge les victimes.

04 ⇒ En s'appuyant sur des partenariats (Police ou Gendarmerie + municipalité + prévention spécialisée) ⇒ déployer un dispositif de médiation au pied des immeubles (ex. = *dispositif des « maraudes » / Lab'PSQ*)

05 ⇒ Assurer la présence d'un coordonnateur CLSPD pour préparer les travaux et suivre la mise en œuvre des actions décidées.

06 ⇒ Déployer une ou plusieurs dispositifs suivants, pour associer et mobiliser la jeunesse comme un réseau d'ambassadeurs : Cadets de la Police, de la Gendarmerie, de la Sécurité Civile ou de la Défense, concours « CLEMENCEAU ».

07 ⇒ Mettre en place le cas échéant un Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale – saisonnier pendant les vacances scolaires ou pérenne à l'année.

08 ⇒ Développer des partenariats et soutenir les associations qui travaillent au renforcement de ce lien FSI / population (EX. : Raid Aventure, la Prévention Routière, les associations agréées de sécurité civile – via la formation aux gestes qui sauvent, etc.).

09 ⇒ Proposer de mobiliser et d'engager les sportifs de haut niveau (listes du Ministère des Sports) ayant souscrit un contrat en PN / GN / Douanes sur toute démarche valorisant le lien police-population.

### INDICATEURS

Nombre de réunions du Groupe de partenariat opérationnel ou de Contrat opérationnel dédiées aux relations police-population tenues.

Nombre de délégués cohésion police-population installés.

Nombre de prises en charge assurées par les ISCG.

Nombre d'actions de prévention partenariale sur la médiation Police-Population réalisées.

Nombre de jeunes bénéficiaires des dispositifs Cadets de la Police, de la Gendarmerie, de la Sécurité Civile ou de la Défense.

Nombre jeunes bénéficiaires des activités des Centres de Loisirs Jeunes de la Police Nationale.

Nombre d'actions valorisant le lien police-population mobilisant les sportifs de haut niveau de la PN, GN et des douanes.

**ENGAGEMENT # 09** ⇒ PERENNISER LES INITIATIVES « VACANCES APPRENANTES »  
ET « QUARTIERS D'ETE »

**OBJECTIFS**

01 ⇒ Proposer des activités éducatives pendant les vacances scolaires en ayant recours à des dispositifs souples, innovants et déployés au coeur des quartiers

02 ⇒ Prévenir l'oisiveté, les ruptures et le décrochage

**ACTIONS**

01 ⇒ Mobiliser un dispositif de formation pendant les vacances scolaires.

02 ⇒ Mobiliser le dispositif Ecole ouverte et les stages de réussite pendant les vacances scolaires.

03 ⇒ Mettre en œuvre des opérations de *jobdating* en lien avec la mission locale et Pôle emploi au cœur du quartier pendant les vacances estivales.

04 ⇒ Déployer au cœur des quartiers des actions pluridisciplinaires : sport, culture, expression artistique, insertion professionnelle, médiation police / population.

05 ⇒ Mettre en œuvre une action spécifique au profit des jeunes, notamment en risque de rupture , sur les temps du soir et du week-end au cœur du quartier.

06 ⇒ S'appuyer sur le relai effectué par la prévention spécialisée et les centres sociaux dans le sourcing de ces actions.

07 ⇒ Mettre en place des séjours de rupture pendant les vacances estivales

**INDICATEURS**

Nombre d'actions « Vacances apprenantes » / de plans « Quartiers d'été » déployées pendant les vacances scolaires + nombre de jeunes bénéficiaires.

Nombre de dispositifs Ecole ouverte et les stages de réussite pendant les vacances scolaires + nombre de jeunes bénéficiaires.

Nombre d'opérations de *jobdating* + nombre de jeunes bénéficiaires.

Nombre de dispositifs de formation proposés + nombre de jeunes bénéficiaires.

Nombre de séjours de rupture réalisés + nombre de jeunes bénéficiaires.



### FOCUS RELATIF AUX LEVIERS

- ⇒ S'appuyer sur les dispositifs 2020 « Vacances apprenantes » et « Quartier d'été » pour parfaire l'offre dans les quartiers.
- ⇒ S'appuyer sur les ressources locales, les centres sociaux, les clubs de prévention, etc.
- ⇒ Introduire la mise en place d'actions au cœur des quartiers – au plus près des habitants (« au pied des immeubles »).
- ⇒ Développer et soutenir les séjours de rupture pour offrir un moment d'évasion éducative aux jeunes.
- ⇒ S'appuyer sur le dispositif « LA MER EST A VOUS » en lien avec la Fédération Française de Voile (FFV).
- ⇒ S'appuyer sur les organismes et associations sportives œuvrant dans les plans « Vacances apprenantes » et « Quartier d'été » (exemple = dispositif éducatif et ludique / 2S2C [Sport-Santé-Culture-Civisme] – à élargir aux activités sportives périscolaires).

**ENGAGEMENT # 10** ⇒ **PILOTER UNE POLITIQUE DES RESULTATS  
PAR DES METHODES RENOUVELEES**

**OBJECTIFS**

**01** ⇒ Assurer un déploiement effectif et rapide des engagements pour # LA REPUBLIQUE EN ACTES dans les QRR.

**02** ⇒ Associer les collectivités locales, les associations et les acteurs du territoire à cette mobilisation.

**03** ⇒ Organiser un système de pilotage simple et robuste sous l'égide des préfets et DASEN, avec l'appui des administrations centrales.

**ACTIONS**

**01** ⇒ Mettre en œuvre un plan d'actions à l'échelle du quartier ciblé contractualisé en lien avec les collectivités locales au sein du contrat de ville et/ou du CLSPD.

**02** ⇒ Mettre en place un tableau de bord local des engagements de # LA REPUBLIQUE EN ACTES.

**03** ⇒ Nommer un délégué du préfet dédié à l'animation du plan d'actions.

**04** ⇒ Concentrer et accélérer la mise en place de tous les dispositifs pour l'égalité des chances dans les QRR.

**05** ⇒ Déléguer aux préfets une enveloppe de crédits libre d'emplois sur le FIPD pour porter des actions au-delà du droit commun (+/- 100 000 € / QRR).

**06** ⇒ Mettre à disposition une task force interministérielle en appui et soutien (SG-CIPDR / ANCT).

**FOCUS RELATIF AUX LEVIERS**

⇒ Un tableau de bord simple et normalisé pour piloter les actions et rendre compte des résultats

⇒ L'appui d'une task-force interministérielle SG CIPDR – ANCT pour suivre les remontées des quartiers ciblés et intervenir en soutien de la mise en œuvre des mesures

⇒ Une enveloppe de crédits libre d'emploi (50 à 100 K€ en moyenne par quartier ciblé sur le FIPD)

⇒ Un délégué du préfet dédié

**- TABLEAU DES INDICATEURS DE SUIVI PAR MESURE -**

10 ENGAGEMENTS	65 ACTIONS	55 INDICATEURS
<p><b>Mesure # 01</b> ⇒ Assurer la réussite scolaire et éducative</p>	01-01 Mise en place effective des classes dédoublées dans les grandes sections, CP et CE1 des établissements Rep et Rep +	01-01 Nombre et taux de classes dédoublées en grande section, CP, CE1 (REP et REP +).
	01-02 Déploiement du Plan Mercredi	01-02 Nombre et taux d'accueil de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) signataire de la convention Plan Mercredi.
	01-03 Mise en place d'une Cité Educative, pour renforcer la réussite scolaire, assurer la continuité éducative et ouvrir les horizons	01-03 Nombre de bénéficiaires des actions portées par la Cité Educative.
	01-04 Développer le programme de réussite éducative	01-04 Nombre de bénéficiaires d'un programme de réussite éducative.
	01-05 Assurer une offre d'activités éducatives hors temps scolaire	01-05 Nombre de partenariats associatifs ou municipaux soutenus pour l'offre éducative hors temps scolaire.
		01-06 Nombre de PASS'SPORT transformés en adhésions associatives et sportives.
01-06 Initiation aux langues étrangères dans le cadre d'ateliers linguistiques sur le temps périscolaire.	01-07 Nombre de bénéficiaires	
<p><b>Mesure # 02</b> ⇒ Accompagner la transformation urbaine des quartiers et favoriser la mixité sociale</p>	02-01 Déployer le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).	02-01 Etat d'avancement des opérations du projet de renouvellement urbain contractualisé avec l'ANRU.
	02-02 Encourager et soutenir les projets urbains des collectivités locales et des organismes HLM, en promouvant la rénovation du parc social, le traitement des copropriétés dégradées et l'accession à la propriété.	02-02 Nombre de bâtiments et logements en QPV bénéficiant des aides à la rénovation mises en place par France Relance
		02-03 Etat d'avancement du Plan Initiative Copropriétés (PIC).

	02-03 Définir une stratégie intercommunale d'attribution des logements sociaux pour favoriser la mixité sociale à l'échelle des villes et des quartiers.	02-04 Etat d'avancement de la convention intercommunale d'attribution (CIA) et du suivi des attributions des logements locatifs sociaux (LLS).
02-04 Faire de la mixité sociale un objectif incontournable en prenant en compte également l'accueil d'activités économiques nouvelles, afin de développer la mixité fonctionnelle.		
02-05 Intégrer la qualité environnementale dans les programmes de rénovation.		
<b>Mesure # 03</b> ⇒ Garantir une offre de services républicaine de proximité	03-01 Implanter <i>a minima</i> un ESPACE FRANCE SERVICES ou un BUS FRANCE SERVICES.	03-01 Nombre d'Espaces et Bus France Services présents.
	03-02 Assurer la présence d'un Centre Social pour l'offre de services à la population dans chaque quartier (Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers).	03-02 Nombre de centres sociaux sur le territoire et nombre d'activités proposées / soutenues.
	03-03 Garantir un accès effectif aux parcours de santé et aux soins en proximité, le cas échéant au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire ou d'un centre de santé.	03-03 Structures médicales et para-médicales présentes / 1 000 habitants.

	03-04 Assurer l'activité d'un point d'accès au droit ou d'une maison de la justice et du droit, en lien avec les autorités judiciaires.	03-04 Nombre de point d'accès au droit.
	03-05 Implanter une MICRO-FOLIES pour l'accès à la culture, la création artistique ainsi qu'à des actions d'éducatrices aux médias et à l'information, en lien avec le réseau de lecture publique (bibliothèques).	03-05 Nombre de partenariats et de dispositifs d'accès à la culture ou de dispositifs MICRO-FOLIES.
<b>Mesure # 04</b> ⇒ Développer les actions pour l'égalité des chances	04-01 Mettre en place des Cordées de la réussite en doublant le nombre d'élèves bénéficiaires à échéance N +1.	04-01 Nombre de jeunes bénéficiant des Cordées de la réussite.
	04-02 Permettre l'accès à un internat d'excellence.	04-02 Nombre d'élèves scolarisés dans les internats d'excellence.
	04-03 Développer le parrainage en milieu scolaire et pour l'insertion sociale et professionnelle en doublant le nombre de jeunes bénéficiaires à échéance N +1.	04-03 Nombre de jeunes bénéficiant des dispositifs de parrainages.
	04-04 Offrir des stages de 3 <sup>ème</sup> de qualité.	04-04 Nombre de stages proposés par la plateforme mon stage de 3 <sup>ème</sup> [ <a href="https://www.monstagedetroisieme.fr/">https://www.monstagedetroisieme.fr/</a> ]
	04-05 Déployer à l'échelon local des dispositifs adaptés de Classes préparatoires talents (ex. : jumelage enseignement supérieur et jeunes lycéens).	04-05 Nombre de dispositifs adaptés de Classes préparatoires talents créées / nombre de jeune bénéficiaires.
	04-06 Déployer prioritairement le « PLAN 10 000 JEUNES » du ministère de l'Intérieur = stages de découverte pour les classes de 3 <sup>ème</sup> , cadets de la	04-06 Nombre de jeunes intégrés dans les dispositifs régaliens = Plan « 10 000 jeunes » du Ministère de l'Intérieur, réservistes, cadets, SNU, stage de 3 <sup>ème</sup> , Service Civique, etc.

	<p>police et de la gendarmerie nationales, Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires, Réserves Opérationnelles de la gendarmerie et de la police, etc.</p>	
	<p>04-06 bis Soutenir également les dispositifs complémentaires - cadets de la Défense, Service Civique, SNU, Réserves Opérationnelles des Armées, etc. - et promouvoir les parcours d'intégration professionnelle = Gendarme Adjoint Volontaire, Adjoint de Sécurité de la police nationale, Engagés volontaires des Armées, etc.</p>	<p>04-07 Nombre de dispositifs complémentaires mis en œuvre et nombre de jeunes accueillis.</p>
<p><b>Mesure # 05</b> ⇒ Soutenir les engagements des associations pour les valeurs de la République</p>	<p>05-01 Diagnostiquer les besoins éducatifs, sociaux, environnementaux, culturels et sportifs dans les territoires et, en partenariat avec les collectivités locales, identifier les structures locales ou les ressources nationales mobilisables (fédérations) en mesure de proposer des actions dans les territoires.</p>	
	<p>05-02 Soutenir les associations s'inscrivant dans les principes républicains pour proposer une offre d'activités scolaires, éducatives, environnementales, numériques, culturelles et sportives.</p>	<p>05-01 Nombre d'associations de proximité présentes s'inscrivant dans les principes républicains.</p>
		<p>05-02 Nombre d'associations soutenues par les crédits de l'Etat (politique de la ville, FIPD, FDVA, MILDECA, Agence Nationale du Sport, etc.) et montants alloués.</p>
		<p>05-03 Nombre de bénéficiaires des actions éducatives, sociales, environnementales, culturelles et sportives dans le champ associatif, dont la part d'hommes et de femmes.</p>
<p>05-03 Développer un dispositif d'accompagnement des associations républicaines</p>	<p>05-04 Nombre de mécanisme d'accompagnement et de soutien aux associations mis en place.</p>	

	du quartier dans la recherche de cofinancements, la mise en place de comités de financeurs locaux et le soutien à l'ingénierie.	
	05-04 Poursuivre les appels à projets IMPACT 2024 destinés à financer les actions socio-sportives dans la géographie prioritaire et orientées sur l'intégration citoyenne par le sport.	05-05 Nombre d'appels à projets IMPACT 2024 mis en œuvre.
<b>Mesure # 06</b> ⇒ Assurer la présence de professionnels qualifiés au contact des jeunes	06-01 Assurer l'intervention d'éducateurs de prévention spécialisés, en lien avec le conseil départemental et en coordination avec les engagements du Comité interministériel des villes (300 médiateurs et 300 éducateurs spécialisés supplémentaires).	06-01 Nombre d'éducateurs de prévention spécialisée au contact des jeunes.
		06-02 Nombre de médiateurs de rue / adultes relais au contact des jeunes.
	06-02 Assurer des missions de médiation sur le terrain et dans l'espace public (adultes relais).	06-03 Nombre d'adultes relais #1jeune1solution
	06-03 Former les professionnels et animer un réseau.	06-04 Nombre et taux de professionnels bénéficiant d'une formation chaque année (prévention de la radicalisation ; laïcité et valeurs de la République ; autres).
	06-04 Soutenir les réseaux de prévention dans la méthodologie d'accompagnement du dispositif « Aller vers » et le travail sur l'adhésion des plus vulnérables.	06-05 Présence des éducateurs et médiateurs les soirs et le week-end.
	06-05 Déployer 200 adultes relais sportifs dans les QPV / QRR et Cités éducatives.	06-06 Nombre d'adultes relais sportifs recrutés, nombre de jeunes accompagnés.

	06-06 Assurer l'intervention des professionnels de la PJJ au sein des associations et établissements de quartier dans le cadre de l'animation de l'exposition interactive «13-18 questions de justice».	
<b>Mesure # 07</b> ⇒ Agir pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	07-01 Développer les emplois francs.	07-01 Nombre d'emplois francs créés.
	07-02 Implanter <i>a minima</i> une Cité de l'Emploi (voire une antenne locale dédiée).	07-02 Nombre de jeunes accompagnés de manière individualisée par la Cité de l'emploi.
	07-03 Augmenter le nombre de garanties jeunes, de jeunes orientés vers les Ecoles de la 2 <sup>ème</sup> chance et les Etablissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) en lien avec les missions locales.	07-03 Nombre de garanties jeunes, Ecoles de la 2 <sup>ème</sup> et EPIDE .
	07-04 Développer les dispositifs de prépa-apprentissage et d'apprentissage.	07-04 Nombre de jeunes en prépa-apprentissage et apprentissage.
	07-05 Mobiliser les collectivités locales et les associations pour recruter des jeunes en Parcours emploi compétences (PEC)	07-05 Nombre de jeunes insérés en Parcours d'emploi compétences (PEC)
	07-06 Mener des opérations de <i>jobdating</i> au cœur du quartier pendant les vacances scolaires.	07-06 Nombre d'opérations de <i>jobdating</i> + nombre de jeunes bénéficiaires.
	07-07 Déployer des dispositifs d'apprentissages et de formations professionnelles éphémères, en développant des partenariats occasionnels adaptés = formations professionnelles éphémères (ex. : Cuisine Mode d'Emploi) ou parcours	07-07 Nombre de dispositifs occasionnels déployés + nombre de jeunes bénéficiaires.



	d'accompagnement / orientations professionnelles (ex. : Pass'Sport pour l'Emploi).	
	07-08 Mobiliser les entreprises et les entreprises sociales inclusives, au travers du dispositif « Pacte dans les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE).	07-08 Nombre d'entreprises engagées au titre de l'initiative « LA FRANCE, UNE CHANCE ».
	07-09 Développer, diversifier et faire connaître l'offre de solutions pour les jeunes de 16 à 18 ans relevant de l'obligation de formation.	07-09 Nombre de jeunes relevant de l'obligation de formation entrés en solution.
<b>Mesure # 08</b> ⇒ Renforcer la politique de prévention de la délinquance et le lien de confiance police-population	08-01 Mettre en place, dans chaque quartier, un Groupe de partenariat opérationnel (GPO) ou un Contrat opérationnel gendarmerie dédié aux relations police-population.	08-01 Nombre de réunions du Groupe de partenariat opérationnel ou de Contrat opérationnel dédiées aux relations police-population tenues.
	08-02 Installer <i>a minima</i> un délégué à la cohésion police-population sur le quartier.	08-02 Nombre de délégués police-population installés.
	08-03 S'appuyer sur les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) pour « mieux aller vers » et prendre en charge les victimes.	08-03 Nombre de prises en charge par les ISCG.
	08-04 Déployer un dispositif de médiation partenariale au pied des immeubles: Police ou Gendarmerie + municipalité + prévention spécialisée.	08-04 Nombre d'actions de prévention partenariale sur la médiation Police-Population réalisées.
	08-05 Assurer la présence d'un coordonnateur CLSPD pour préparer les travaux et suivre la mise en œuvre des actions déciées.	

	08-06 Déployer une ou plusieurs dispositifs suivants, pour associer et mobiliser la jeunesse comme un réseau d'ambassadeurs: Cadets de la Police, de la Gendarmerie, de la Sécurité Civile ou de la Défense.	08-05 Nombre de de jeunes bénéficiaires des dispositifs Cadets de la Police, de la Gendarmerie, de la Sécurité Civile ou de la Défense.
	08-07 Mettre en place le cas échéant un Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale – saisonnier pendant les vacances scolaires ou pérenne à l'année.	08-06 Nombre de jeunes bénéficiaires des actions des Centres de Loisirs Jeunes de la Police Nationale.
	08-08 Développer des partenariats et soutenir les associations qui travaillent au renforcement de ce lien FSI / population (EX.: Raid Aventure, la Prévention Routière, les associations agréées de sécurité civile – via la formation aux gestes qui sauvent, etc.).	
	08-09 Proposer de mobiliser et d'engager les sportifs de haut niveau (listes du Ministère des Sports) ayant souscrit un contrat en PN / GN / Douanes sur toute démarche valorisant le lien police-population.	08-07 Nombre d'actions valorisant le lien police-population mobilisant les sportifs de haut niveau de la PN, GN et des douanes.
<b>Mesure # 09</b> ⇒ Pérenniser les initiatives « Vacances apprenantes » et « quartiers d'été »	09-01 Mobiliser un dispositif de formation pendant les vacances scolaires.	09-01 Nombre d'actions « Vacances apprenantes » / plans « Quartier d'été » déployées pendant les vacances scolaires + nombre de jeunes bénéficiaires.
	09-02 Mobiliser le dispositif Ecole ouverte et les stages de réussite pendant les vacances scolaires.	
	09-03 Déployer au coeur des quartiers des actions pluridisciplinaires : sport, culture, expression	

	artistique, insertion professionnelle, médiation police / population.	09-02 Nombre de dispositifs Ecole ouverte et les stages de réussite pendant les vacances scolaires + nombre de jeunes bénéficiaires.
	09-04 Mettre en œuvre une action spécifique au profit des jeunes, notamment en risque de rupture , sur les temps du soir et du week-end au cœur du quartier.	
	09-05 Mettre en œuvre une opération de <i>jobdating</i> en lien avec la mission locale et pôle emploi au cœur du quartier pendant les vacances estivales.	09-03 Nombre d'opérations de <i>jobdating</i> + nombre de jeunes bénéficiaires.
	09-06 S'appuyer sur le relai effectué par la prévention spécialisée et les centres sociaux dans le sourcing de ces actions.	09-04 Nombre de dispositifs de formations proposés + nombre de jeunes bénéficiaires.
	09-07 Mettre en place des séjours de rupture pendant les vacances estivales.	09-05 Nombre de séjours de ruptures réalisés + nombre de jeunes bénéficiaires.
<b>Mesure # 10</b> ⇒ Piloter une politique de résultats par des méthodes renouvelées	10-01 Mettre en œuvre un plan d'actions à l'échelle du quartier ciblé contractualisé en lien avec les collectivités locales au sein du contrat de ville et/ou du CLSPD.	10-01 Suivi du tableau de bord simple et normalisé pour piloter les actions et rendre compte des résultats.
	10-02 Mettre en place un tableau de bord local des engagements de La République en actes.	
	10-03 Nommer un délégué du préfet dédié à l'animation du plan d'actions.	
	10-04 Concentrer et accélérer la mise en place de tous les dispositifs pour l'égalité des chances dans les quartiers cibles.	

	10-05 Déléguer aux préfets une enveloppe de crédits libre d'emplois sur le FIPD pour porter des actions au-delà du droit commun.	
	10-06 Mettre à disposition une task force interministérielle en appui et soutien (SG-CIPDR / ANCT).	